

Tarifs 2022

SensiCure

(Hors prise en charge Sécurité Sociale-

Consultation médicale obligatoire pour la prescription de soins Sensicure 5 jours)

Nouveau

Forfait SensiCure / 5 jours

699 €

Programme de 5 soins par jour validé par le médecin thermal lors de la consultation obligatoire de début de cure, pour s'assurer de l'absence de contre-indication.

- 3 soins d'hydrothérapie parmi bain hydromassant, douche ou pulvérisation générale, compresse d'eau thermale.
- 2 soins « Signature Eau Thermale Avène » parmi l'offre thématique Visage, Corps et Cuir chevelu.
- Diagnostic cutané et cosmétologique en début et en fin de séjour.

Une séance « Beauté des mains » ou « Beauté des pieds ».

Frais de Consultation médicale avec le médecin thermal inclus (consultation le 1er jour de cure).

(pas de soins le dimanche)

Prêt quotidien d'un peignoir et d'une serviette.

Claquettes, sac Sensicuriste, bouteille et gobelet, pour la cure de boisson, offerts à votre arrivée en Sensicure.

Accès aux conférences et ateliers des Thermes, sur inscription.

Forfaits « SensiCure Découverte »

/ 3 jours

449 €

(Sans consultation médicale)

/ 2 jours

299 €

Programme de 5 soins par jour défini par l'hydro-esthéticienne :

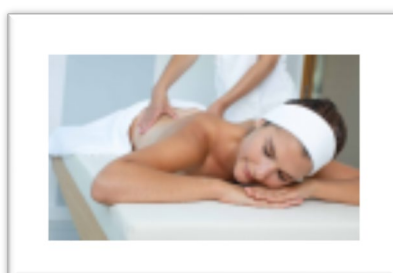
- 3 soins d'hydrothérapie parmi bain hydromassant, douche ou pulvérisation générale.
- 2 soins « Signature Eau Thermale Avène » parmi l'offre thématique Visage et Corps.

(pas de soins le dimanche)

Prêt quotidien d'un peignoir, d'une serviette et de claquettes.

Sac curiste, bouteille et gobelet, pour la cure de boisson, offerts à votre arrivée en Sensicure Découverte

Cure de boisson incluse dans tous les forfaits.



Forfaits pour les cures conventionnées
Tarifs fixés par la Sécurité Sociale

Forfait de surveillance médico- thermique 1 orientation	80,00 €
Forfait de surveillance médico- thermique 2 orientations	120,00 €
Pratiques médicales complémentaires (K) (douches filiformes)	3,84 €

Prise en charge à 70 % ou 100 % si ALD (particularités autres régimes- veuillez-vous renseigner auprès de votre régime d'assurance maladie obligatoire), avec complément possible par les mutuelles.

Toutes les prestations « honoraires médicaux » seront payées **DIRECTEMENT**
au cabinet médical par le patient, par chèques ou en espèces.

